

> Intitulé de l'emploi

**Animateur territorial, secteur de l'artisanat, de l'industrie, du commerce et des services**

> Autres appellations

- Agent de développement territorial, secteur de l'artisanat, de l'industrie, du commerce et des services

> Définition synthétique

L'animateur territorial, secteur de l'artisanat, de l'industrie, du commerce et des services, assure l'interface entre les populations et la collectivité sur les dispositifs d'accompagnement et d'intervention du Territoire en matière de développement local.

Il favorise l'émergence et l'accompagnement des projets locaux dans le cadre des dispositifs de développement des territoires avec les différents partenaires du développement territorial.

> Activités principales

- Accueil, information, conseil au public sur les outils d'accompagnement au développement territorial
- Analyse et accompagnement du montage, de la rédaction et de la présentation de rapports d'instruction aux comités
- Assistance sur le terrain pour la mise en œuvre des actions et la coordination des partenaires
- Contrôle des activités économiques de l'artisanat, de l'industrie, du commerce et des
- Garantie de la réalisation et du suivi du projet : gestion administrative et financière
- Coordination et animation du réseau de partenaires et d'acteurs locaux
- Suivi des actions d'amélioration des secteurs d'activités et de leur conformité aux réglementations en vigueur
- Apport d'avis en opportunité aux élus et comités techniques
- Représentation de la collectivité auprès des acteurs locaux et des partenaires institutionnels

> Compétences requises

**Savoir :**

- Notions en économie, comptabilité, gestion d'entreprises, analyse financière
- Maîtrise de la réglementation en matière de développement territorial
- Notions en droit public et commercial
- Institutions de la Nouvelle-Calédonie

**Savoir-faire :**

- Accueillir le public
- Prendre la parole en public
- Connaître et analyser les données économiques relatives au Territoire et aux secteurs concernés
- Assurer le suivi, l'évaluation et la pérennisation des activités
- Informer et rendre compte périodiquement à la hiérarchie
- Analyser et rédiger

**Comportements professionnels :**

- Autonomie
- Sens de l'organisation
- Initiative
- Réactivité
- Bon relationnel
- Discrétion
- Disponibilité

> Conditions particulières d'exercice

- Déplacements fréquents
- Horaires atypiques

> Tendances d'évolution

**Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :**

- Mutation institutionnelle et développement de l'intercommunalité
- Développement des schémas de développement territorial, de la planification des politiques publiques
- Évolution des politiques publiques : principes du développement durable, politiques de rééquilibrage, d'aménagement, de préservation de l'environnement
- Changement des techniques informatiques et modes de travail : relations en réseau...

**Impacts sur l'emploi (qualitatif) :**

> Proximité avec d'autres emplois

- Animateur territorial, secteur du tourisme